



Affaire suivie par Julie WITWICKI
✉ concours@ch-colmar.fr

Colmar, le 26 février 2024

**AVIS DE CONCOURS 2024
OUVRIER PROFESSIONNEL 2^e CLASSE**

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Ouvrier Professionnel 2^e classe**
- Mode de recrutement : **Concours interne sur titres complétés d'épreuves**
- Nombre de postes par spécialité : Reprographie : 1 poste

CONDITIONS POUR POSTULER :

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique de l'État et aux militaires, ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale

- comptant au moins un an d'ancienneté de service public au 1^{er} janvier 2024
- titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences suivantes correspondant à la ou les spécialités concernées :
 - Diplôme de niveau 3 (ex niveau V : CAP / BEP) ou qualification reconnue équivalente ;
 - Certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités ;
 - Equivalence délivrée par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 susvisé.

MODALITES DU CONCOURS :

Le concours comporte :

- Une phase d'admissibilité consistant en l'examen par le jury du dossier de sélection. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission.
- Une phase d'admission consistant en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.
 - L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ou de la spécialité concernées. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.
 - L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de la demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une demande motivée d'admission à concourir,
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le ou les titres détenus, les fonctions occupées et les périodes d'emploi ;
- Un justificatif de nationalité ;
- Une copie des diplômes, titres et certificats dont le candidat est titulaire.
- En cas de demande d'équivalence de diplôme : le dossier de demande d'équivalence accompagné des pièces justificatives

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar -
Direction des Ressources Humaines - 39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex.

MODALITES POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME :

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas du diplôme requis pour vous présenter au concours, vous avez la possibilité de demander la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence afin de pouvoir vous présenter.

Les demandes sont centralisées par la DRH puis transmises pour traitement à la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

- ❶ Compléter le dossier de demande d'équivalence de diplôme (document joint au présent avis de concours)
- ❷ Joindre l'ensemble des pièces justificatives indiquées :
 - Une copie de votre carte nationale d'identité ou de votre carte de séjour ou de votre passeport
 - Un curriculum vitae détaillé récent
 - Un courrier manuscrit précisant la nature exacte de votre demande et vos motivations
 - Le dossier de demande d'équivalence dûment complété avec justificatifs à l'appui et attestation de l'employeur
 - Une copie du diplôme étranger avec sa traduction française si nécessaire (obligatoirement originaire d'un autre Etat membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen)
 - Une fiche de poste détaillée nominative illustrant les fonctions occupées et une attestation de l'employeur sur la correspondance entre la fiche de poste et les fonctions effectivement exercées
 - Les justificatifs de vos qualifications professionnelles (diplômes, titres de formation...)
 - Une copie du ou des contrats de travail
 - Pour les autres périodes d'activité relevant du droit français : certificat de l'employeur précisant la nature exacte de l'emploi tenu, délivré dans les conditions prévues à l'article L122-16 du code du travail.
 - Tout document établi par un organisme agréé attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non dans la profession pendant la période considérée
 - copie de l'avis d'ouverture du concours
- ❸ Adresser votre demande avec le dossier de candidature au concours et les pièces justificatives à la Direction des Ressources Humaines - 39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex

La date prévisionnelle de la commission d'équivalence est fixée au 6 juin 2024.

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

DELAI DE RIGUEUR POUR LA CANDIDATURE :

- **26 avril 2024**, le cachet de la poste faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils

Pour le Directeur et par délégation,

La Directrice Adjointe

Catherine ROMMEVAUX